



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 06 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUP, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Marine PIAULY

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h05

Mme AMRANE et M BARIOD ne sont pas arrivés

Désignation du secrétaire de séance : Eliane KAUP

Approbation du compte-rendu du 14 avril 2022.

Le compte-rendu du 14 avril 2022 est approuvé à 12 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

1. FINANCES

1.1. Demande de subvention du collège de Clairvaux pour voyage scolaire des 3èmes au Futuroscope ;

Mme le maire fait part du courrier du 15/04/2022 de Mme Durand, principale du collège demandant une participation pour les 14 élèves de Clairvaux, coût à la charge des familles 90€.

Lors du dernier conseil une subvention de 35€ par élèves avait été votée pour le voyage des 5èmes à Bellecin (coût 158€ par élèves).

Une subvention de 35€ par élève est approuvée à 12 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

1.2. Demande de subvention pour spectacle à l'Ehpad ;

Une demande de subvention à hauteur de 350€ a été demandée pour l'organisation d'un spectacle cet été en remplacement de celui annulé en raison du Covid.

Marie-Claire CLOSCAVET précise que ce sera une animation avec l'intervention d'une mini ferme en extérieure.

Une subvention de 350€ pour un spectacle à l'Ehpad est approuvée à 12 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

Cette somme ne sera pas versée comme subvention mais la commune participera au spectacle à hauteur de 350€ en réglant directement le prestataire comme pour les spectacles précédents.

1.3. Demande de subvention de la paroisse pour la chaufferie de l'église ;

Mme le maire présente le courrier de la paroisse exposant que les travaux de toiture de la chaufferie sont estimés à 4260€ et demandant une subvention exceptionnelle à la commune.

Les autres communes ont dû être également sollicitées, Cognac a répondu négativement et le président de la commission syndicale ne souhaite pas aller à l'encontre des décisions des communes prises en amont.

On rappelle que le dossier de demande de subvention pour la phase 1 (étude) de restauration d'un tableau a été envoyé à la Drac et au département – coût TTC 8580€ et reste à charge de la commune 3217.50€.

Marie-Louise RENAUX précise que ces deux dossiers sont bien différents puisque l'un est pour la sauvegarde du patrimoine et l'autre pour des travaux.

Marie-Claire CLOSCAVET ne participant pas au vote

La demande de subvention de la paroisse pour la toiture de la chaufferie (n'appartenant pas à la commune) est refusée à 5 voix pour 2 voix contre et 4 abstentions.

1.4. Subvention pour l'Ukraine :

Arrivée de M BARIOD – 19h10

Arrivée de Mme AMRANE – 19h15

Suite au précédent conseil ce point est mis à l'ordre du jour.

Mme le maire précise qu'elle n'est pas favorable au versement d'espèces car seul un pourcentage arrive aux destinataires et que l'on n'a pas la certitude que cela ne finance pas des armes. La Communauté de communes n'a pas versé de numéraire et des collectes ont été organisées.

Marie-Claire CLOSCAVET et Dominique TAURINES soulignent qu'il y a quand même des associations respectables reversant une part importante des espèces aux destinataires. Marie-Louise RENAUX remarque qu'il n'y a pas eu de collecte sur Clairvaux ce à quoi Mme le maire répond que la collecte a été organisée sur Hautecour faute de place à Clairvaux en raison de l'utilisation des salles.

Mme le maire propose de voir si la majorité du conseil est favorable à ce versement et si oui de délibérer ensuite à qui verser et combien.

8 conseillers sur 14 sont favorables et proposent après discussions une subvention de 1000€ versée à ½ à la Croix rouge et ½ à la fondation de France.

Une subvention pour l'Ukraine de 1000€, à partager entre la Croix Rouge et la Fondation de France (50-50) est approuvée à 8 voix pour 5 voix contre et 1 abstention.

1.5. DM budget eau

Dans le budget 2022 nous avons prévu 7300€ pour l'achat de compteurs en section fonctionnement (imputations précédentes), mais le mandat a été passé en investissement, ce qui paraît plus juste et surtout permettra de récupérer le FCTVA, ainsi il convient d'enlever la prévision en fonctionnement et de la positionner en investissement.

La DM budget eau est approuvée à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Avant-projet définitif pour les travaux de place du Chêne et Oratoire, voirie :

Mme le maire rappelle la délibération 2021-098 du 14/10/2021 pour le choix du maître d'œuvre pour cette opération avec un estimatif de travaux à 130.000€ HT et maîtrise d'œuvre à 11.779€HT.

Suite à la réception de l'avant-projet définitif, le montant des travaux s'élèverait à 212.350€ HT et la maîtrise d'œuvre à 17,080.50€ HT.

Il convient donc d'approuver l'APD, l'avenant à la maîtrise d'œuvre ainsi que de demander des subventions sur ce dossier (pour 2023).

L'APD et l'avenant de maîtrise d'œuvre sont approuvés à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

2.2. Maison des associations, maîtrise d'œuvre :

Mme le maire rappelle la délibération 2022-019 du 10 mars 2022 retenant le Sidec comme mandataire (maîtrise d'ouvrage) pour ce dossier. Ainsi le Sidec a lancé un marché pour le choix du maître d'œuvre sur lequel il n'y a eu qu'une proposition à savoir l'atelier d'architecture Tissot à Champagnole pour 24.830€ TTC. Il est proposé à la commune de délibérer pour permettre au Sidec de passer le marché.

Pour mémoire, au budget 2022 on avait prévu 312.200€ TTC au total pour ce dossier et on en serait à 251.896€ TTC (travaux 208.800 - prévision- et maîtrise œuvre et ouvrage 43.096).

Le choix de l'atelier Tissot comme maître d'œuvre est approuvé à 13 voix pour 0 voix contre et 1 abstention.

2.3. Suite réunion du 10/05 avec le syndicat des eaux :

L'an passé le syndicat, et son délégataire Suez, nous ont demandé de leur fournir de l'eau pendant quelques semaines afin de pouvoir réaliser des travaux. C'est comme cela que l'on s'est aperçu que la convention de 2003 (s'engageant à une vente possible de 390m³/jr en contre partie du financement de 60% des travaux par Clairvaux) qui nous liait ne prévoyait pas vraiment la réciprocité de vente en gros, comportait des clauses peu claires et avait un avenant depuis 2017 non signé...

Il se trouve qu'en moyenne et depuis 2014 Clairvaux n'achète que 5000m³ par an et en 2021 zéro m³. Le contexte de ces dernières années n'a donc plus rien à voir avec celui de 2003.

Cette réunion a eu pour but d'exposer cette problématique en vue de la rédaction d'un nouvel avenant qui serait plus en conformité avec la réalité, un peu moins défavorable à Clairvaux et qui permettrait la vente à Suez.

Une proposition sera soumise au bureau du syndicat et à la commune.

2.4. Approbation du RPQS 2021 :

Le RPQS 2021 corrigé ayant été transmis avec la convocation du présent conseil, Mme le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le RPQS 2021 est approuvé à 13 voix pour 0 voix contre et 1 abstention.

Travaux urgents : un devis a été demandé pour canaliser l'eau pluviale descendant de la route de Lons vers le Raillon. A force l'eau à creusé fortement le terrain et se diffuse dans plusieurs directions notamment en inondant un terrain privé et la situation s'aggrave de jour en jour.

M BARIOD souligne que ce problème est connu depuis longtemps mais que malheureusement rien n'a été fait avant.

Les travaux de canalisation de l'eau pluviale (de la route de Lons au Raillon) sont approuvés à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

3. URBANISME

3.1. Dossier d'urbanisme en cours

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

PC :

DP :

Menuiseries extérieures rue du Sauveur

Photovoltaïque rue de Bériat

Fenêtre de toit rue du Gymnase

Clôture du des Sapins

Clôture et portail camping cap fun

Jérôme RIDET revient sur les travaux et dit avoir été alerté sur la possible instabilité du terrain derrière l'actuel office du tourisme où l'on souhaite agrandir le parking. Marie-Claire CLOSCAVET et Jacques BAILLY confirment que ce terrain était jusque dans les années 1980 une décharge pour les matières inertes et que depuis ce temps le terrain c'est stabilisé. Mme le maire précise que ni les entreprises ayant fait des devis après être venues sur place ni le maître d'œuvre de ce projet n'ont émis de remarques en ce sens mais que cela sera revu avec eux pour éviter tout problème ultérieur.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Publicité des actes de la commune :

Suite à l'ordonnance et le décret du 07/10/2021 les nouvelles règles de publicité des actes réglementaires des communes entreront en vigueur au 01 juillet 2022. A cette date, les communes de plus de 3500 habitants, et celles plus petites qui n'auront pas délibéré avant, auront un mode de publication des actes uniquement par voie électronique. Ainsi il convient de délibérer pour décider soit la publication électronique soit la publication par affichage.

Cette réforme, en plus du choix de la publicité et pour le principal : supprime les comptes rendus au profit de procès-verbaux qui ne seront publiés qu'après validation au conseil suivant et comporteront le sens du vote de chaque conseiller.

Le conseil souhaite délibérer pour le choix de la publication par voie électronique mais demande que l'on continue tout de même l'affichage au tableau de la mairie (qui sera donc non obligatoire)

La décision de faire la publicité des actes de la commune par voie électronique est approuvée à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

4.2. Suite au dossier de division parcellaire/servitudes pour l'accès à la maison montée des parcours sur la parcelle AI223 : Vente parcelle AI329 et achat parcelle AI328 :

Mme le maire rappelle la délibération 2021-062 du 10/06/2021 régularisant, pour une année et afin de faciliter la vente, la servitude de passage pour l'accès à la dernière maison montée des parcours. Il était convenu que ces servitudes seraient remplacées par des achats/ventes des parcelles concernées.

La vente de la parcelle AI329 à Coquard Maxime et Detrez Elisa (acte comprenant la vente également de la parcelle AI327 par la Maison pour Tous) à l'€ symbolique (frais d'acte payés par l'ancien propriétaire) est approuvée à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

L'achat de la parcelle AI328 à la Maison Pour Tous à l'€ symbolique est approuvée à 14 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

4.3. Espace archéologique, saison scolaire 2022/2023 :

Un mail a été envoyé il y a une dizaine de jour aux personnes présentes aux réunions de l'automne dernier à la Préfecture et concernant les sites palafittiques, leur protection et leur mise en valeur (Préfecture, Région, Unesco, Drac ...). En effet suite à ces réunions la commune devait être recontactée par des services de l'Etat afin d'envisager des solutions pour le devenir de l'espace archéologique. A ce jour nous n'avons été contactés par personne et n'avons reçu aucune réponse à notre récent mail, nous ne pouvons conclure qu'à un désintérêt sur le sujet et à l'absence de potentiel soutien financier.

Mme le maire souligne l'investissement de Juliette Poulet et l'excellent travail fourni notamment envers les écoles, à ce sujet il faut décider dès aujourd'hui si ce travail pourra se poursuivre sur l'année scolaire 2022/2023 les plannings étant en train de se définir. Juliette est à ½ temps sur l'espace archéo et ½ temps sur la médiathèque, situation pas facile à tenir et il est possible que d'ici un an un poste à temps plein lui soit proposé par TEC sur la médiathèque.

Rappel du problème de l'accessibilité des locaux et de leur vétusté.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir l'organisation actuelle au moins jusqu'à fin juin 2023 en espérant que d'ici là une solution soit trouvée.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Suivi dernières réunions :

La vente du bâtiment de l'ancienne trésorerie à TEC a été signée, des travaux doivent être lancés pour que l'office du tourisme y soit installé.

Un bail de location a été signé pour l'actuel office du tourisme afin de garantir à ce dernier, quand le bâtiment sera vendu, son maintien dans les locaux pour le temps des travaux rue du Parterre.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Eliane KAAPT demande si le futur propriétaire du 36 grande rue pourrait prêter à Hémisphère la salle du foyer des jeunes. Mme le maire expose que ce n'est pas envisageable (règles de

- sécurité et normes) mais qu'une proposition à été faite à Hémisphère pour un lieu provisoire en attendant la maison des associations.
- Jérôme RIDET demande où en est la vente du moulin Lépine. Le dossier est chez le notaire, la constitution de la SCI par l'acquéreur ayant pris du retard.

 - Jérôme RIDET rapporte qu'il a été alerté sur l'état des abords du Paladium. Mme le maire répond qu'elle a déjà alerté et continue de relancer Odésia (qui a en délégation la gestion du Paladium) afin qu'ils agissent rapidement le problème ayant déjà été évoqué l'an passé. La situation n'est pas acceptable. Elle a aussi reçu le gérant du Paladium et constaté qu'il y a un important désaccord entre lui et Odésia mais qu'ils devraient se rencontrer prochainement afin de trouver une solution. La mairie ne peut intervenir directement dans ce dossier.

 - Quentin SONNET signale qu'il ne pourra assurer la cérémonie du 17/06 car il sera en examen et demande si un élu peut le remplacer. Eliane KAAPT pourrait, à confirmer.

 - Jérôme RIDET demande où en est le dossier du bâtiment anciennement la fleuriste. Des devis ont été demandés pour la démolition, la reprise de la toiture et de la façade du bâtiment voisin et la mise en place de place de parking. La dépense est prévue au budget 2024 et le remboursement à l'EPF en 2025 selon la convention qui nous lie.

 - Mme le maire relate un problème de coupe d'arbres intempestive sur un terrain appartenant à la commune et limitrophe avec Hautecour (taille pour améliorer la vue...). Les arbres ont été laissés sur place en vrac. Les responsables ont été identifiés et ont procédé au nettoyage du site et se sont excusés du désordre. Par contre ils précisent avoir coupé en même temps des arbres risquant de tomber car un voisin du terrain aurait fait des entailles sur le pourtour des troncs dans le but probablement de les voir tombés tout seul mais avec le risque également qu'ils tombent sur quelqu'un, ceci est irresponsable.

Mme le Maire lève la séance à 20h30

Prochain conseil prévu le jeudi 09 juin 2022

Mme le Maire

Le secrétaire